

Aides accordées aux clubs par le CDE35

Pour obtenir une aide du CDE35 le président du club doit :

- Envoyer sa demande par mail au moins 15 jours avant : presidentcd@echecs35.fr
- Joindre au minimum un budget prévisionnel de l'action faisant apparaître en recettes toutes les aides demandées.

La demande sera examinée par le Comité directeur du CDE35. En cas d'accord, la grille ci-dessous sera appliquée.

Une aide accordée engage le président de club à publier un article avec photo(s) sur l'action concernée pour le site du CDE35, au maximum 48 h après la fin de l'action. Le président peut déléguer cette tâche à la personne de son choix. Cet article doit rendre compte de l'ambiance générale et des résultats sportifs

Le versement de l'aide sera effectué sur le compte du club (chèque ou virement) après la publication de l'article dans le délai imparti.

Motif	Format	Aide du CDE35	Aide de la Ligue (pour info)
Finale nationale scolaire FFE	8 jeunes 2 accompagnateurs Vendredi, Samedi, Dimanche	150 €	250 €
Finale nationale coupe fédérale	4 joueurs - 1 week-end	25 % des frais de transport et hébergement. 100 € maxi	50 % des frais de transport et hébergement
Nouveau club du 35	La création du club doit être approuvée par le Comité directeur L'aide est étalée sur 3 ans. Pour en bénéficier, la demande doit être faite tous les ans, avec envoi du bilan comptable de l'année n-1 et budget prévisionnel année n..	Année 1 : 300 € Année 2 : 150 x nb voix (300 maxi) Année 3 : 100 x nb voix (300 maxi) nb voix = nombre de voix aux élections FFE (dépend du nombre de licenciés A et B : voir les statuts , article 5.4)	

Remarques :

- Cette grille n'est pas exhaustive. D'autres aides peuvent être accordées sur projet.
- Les montants indiqués dans cette grille sont versés au club dès validation par le Comité directeur.

04/10/2017